La Ville épinglée pour une mutation contestée

Il estime qu'elle constitue une « sanction déguisée » à l'encontre du syndicaliste Force Ouvrière Le tribunal administratif de Nantes a ordonné hier la suspension de la « mutation d'office » de Philippe Serre.

Le tribunal administratif de Nantes a ordonné hier la suspension immédiate de la « mutation d'office dans l'intérêt du service » de Philippe Serre. Un directeur de service âgé de 61 ans et employé par la Ville depuis 1982. Cette affectation à la tête d'une toute nouvelle « direction prospective et observation du territoire », a pris effet le 1er juillet 2013. Mais elle a soulevé la polémique en amont (Ouest-France du 11 juin). Le syndicat Force Ouvrière, où milite Philippe Serre depuis son embauche, était monté au créneau.

Sur son blog, le *Vecteur libre et in- dépendant*, FO a comparé cette mutation à une « sanction déguisée ».
Allant jusqu'à parier de « chasse aux
sorcières » contre « des fonctionnaires qui ne sont pas proches du
parti (le PS) et qui travaillent sur
des postes stratégiques. » Samia
Soultani-Vigneron, porte-parole de
l'opposition, a quant à elle porté le
sujet sur la place politique. « La majorité municipale essaye de sortir la

tête de l'eau en usant et abusant de son pouvoir », a-t-elle déclaré.

" Excès de pouvoir »

sa liberté syndicale. » qu'il est porté une atteinte grave à menée de manière expéditive et conduit à sa mutation d'office a été également que « la procèdure ayant " la suspension de la décision du guisée » et « entachée de détournedécision constitue une sanction décette décision ». Il estime que « la ment, le juge des référés demande déposant un recours de 71 pages ment de pouvoir ». Le juge constate soit statué au fond sur la légalité de 25 juin 2013 [...] jusqu'à ce qu'il de Force Ouvrière. Dans ce docupour « excès de pouvoir ». L'intégratribunal administratif de Nantes en le tribunal a été publiée sur le blog lité de l'ordonnance rendue hier par Le 13 juillet, Philippe Serre a saisi le

" Je suis très satisfait. J'ai toujours eu confiance en la justice de mon pays », commente Philippe

Serre qui, d'ici 10 jours, devra avoir réintégré ses anciennes fonctions à la tête de la direction des prestations administratives à la population. Un poste clé qui englobe des services stratégiques : police municipale, stationnement, sécurité scolaire, élections, démarches administratives... Avec 70 agents directement placés sous ses ordres.

« Sur le fond, l'affaire sera jugée d'ici 2 ou 3 ans, et les délais n'affecteront pas notre collègue désormais sous protection de la justice », se réjouit de son côté FO, ironisant sur la procédure. Jean-Christophe Boyer « avait fait appel aux services d'un grand cabinet d'avocats parisiens. »

L'avocat de la Ville, Denis Hubert « était chargé de défendre le dossier aux frais des contribuables lavallois », ce qui devrait coûter « plusieurs milliers d'euros », chiffre le syndicat. Denis Hubert est avocat proche du PS selon FO. Il « a été conseiller municipal PS à Suresnes,

et candidat suppléant PS de Marie-Laure Meyer aux élections législatives de 2007 dans la 4º circonscription des Hauts-de-Seine. »

« Pourvu à la rentrée »

à la prospective et de l'observation son poste précédent dans les proson côté le maire, Jean-Christophe J'en prends acte », commente de " Il y a quelques mois, nous avons du territoire sera pourvu à la renchains jours. Le poste de directeur maintenue. M. Serre retrouvera cela ne peut pas être M. Serre. ministratif de Nantes nous dit que tion du territoire. Le tribunal adde la prospective et de l'observabesoin d'un professionnel cheganisation de nos services muniengagé une modification de l'or-Boyer. « Cette réorganisation sera vronné pour le poste de directeur cipaux. Nous avions notamment

Alan LE BLOA.

